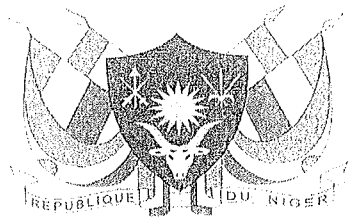


REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES
REGION DE DOSSO
CONSEIL REGIONAL DE DOSSO
BP : 232 Dosso Niger
TEL : 20 65 02 19
Email : dconseilregional@yahoo.com



PROCES VERBAL DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL REGIONAL DE DOSSO AU TITRE DE
L'ANNEE 2021

DOSSO, LES 14, 15, 16 et 17 juillet 2021



REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES
REGION DE DOSSO
CONSEIL REGIONAL DE DOSSO
BP : 232 Dosso Niger
TEL : 20 65 02 19
Email : dconseilregional@yahoo.com



PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL REGIONAL DE DOSSO AU TITRE DE L'ANNEE 2021

L'an deux mille vingt et un, les 14, 15, 16 et 17 juillet s'est tenue, dans la salle habituelle de réunions du conseil, la première session ordinaire du Conseil Régional de Dosso au titre de l'année 2021, sous la présidence de Monsieur MAMANE TOURBA, président dudit conseil.

Le secrétariat est assuré par Monsieur ABARCHI BOUBE, secrétaire général du conseil régional.

Il faut signaler que l'ouverture de cette session a eu lieu en présence du Secrétaire Général du Gouvernorat, Monsieur Assoumana Amadou qui a été le premier à prendre la parole.

Il s'est d'abord réjoui d'assister à cette première session de la deuxième génération des conseillers régionaux à qui il a souhaité la bienvenue.

Il a poursuivi en rappelant que "le conseil régional est une institution importante quand il s'agit de développement. La population vous a choisis car elle attend beaucoup de vous. Je vous demande de vous mettre à la disposition de la région et de ne pas trahir la confiance placée en vous par la population. A l'issue de votre mandat, j'aimerais entendre que la Région de Dosso a émergé".

Monsieur Assoumana amadou a ensuite mis l'accent sur la question sécuritaire qui est fondamentale pour tout développement. Pour le Secrétaire Général, "Dosso n'a pas de sanctuaire de terroristes, n'a aucune zone en guerre, mais il y a des zones susceptibles de menaces, notamment dans les parties suivantes :

- Nord Dogondoutchi ;
- Nord Loga ;
- Frontière avec le Nigéria ;
- Falmey qui fait frontière avec le Parc de W ;

- Gaya, où opèrent des bandits armés sur les routes des principaux marchés." Le Secrétaire Général du Gouvernement a dit : " en tant qu'élus, vous serez contactés pour apporter votre contribution dans la gestion de la sécurité.

D'ores et déjà, la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix accompagne la région dans ce sens, notamment dans les départements de Dioundiou, Dogondoutchi et Loga".

Pour conclure, Monsieur Assoumana Amadou a dit aux conseillers régionaux qu'il compte sur les résultats qu'ils vont apporter à l'issue de leur mandat.

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Monsieur Saidou Halidou, qui était à Dosso pour une autre activité, a également assisté à la cérémonie d'ouverture de cette session. Il a profité de cette occasion pour appeler les conseillers régionaux à instaurer un climat de cohésion sociale au sein de leur groupe. Pour Monsieur Saidou Halidou, aussitôt les résultats des élections validés, l'arène politique cède le pas au développement.

Il a enfin terminé son intervention en insistant sur la tenue régulière des sessions du conseil.

Ce fut le tour du Président du Conseil Régional, Monsieur Mamane Tourba de prendre la parole pour le discours de l'ouverture de la session.

Dans son allocution, le Président a, de prime abord félicité tous les conseillers ici présents pour le choix porté sur eux par les populations avant de s'appesantir sur le rôle et la responsabilité qui sont les leurs pendant la période pour laquelle ils ont été élus.

Après une suspension pour permettre aux invités de se retirer, à la reprise, à 12 h 35, le contrôle de présence a permis de constater l'atteinte du quorum, ce qui autorise la tenue de la session.

Etaient présents :

- 1- MM MAMANE TOURBA, Président du conseil ;
- 2- MAHAMADOU HADI IBRAHIM, Premier-président du conseil ;
- 3- MAMANE SOULEY MAINASSARA, Deuxième vice-président du conseil ;
- 4- HAMANI SEYNI, membre élu ;
- 5- LIFIDA KIAO, membre élu ;
- 6- MMES MARIAMA MAIHATCHI, membre élu ;
- 7- HADJARA LADAN, membre élu ;
- 8- MARIAMA ABBA, membre élu ;
- 9- AMINA MAHAMADOU, membre élu ;
- 10- NANA BOUBACAR, membre élu ;
- 11- MM YAYE HAMMADOU, membre élu ;
- 12- AWALI RABO, membre élu ;
- 13- OUMAROU ABARCHI, membre élu ;
- 14- SOUMANA ROUKSOUA, membre élu ;
- 15- ASSANE HAMIDOU, membre élu ;
- 16- MOUSSA ABDOU, membre élu ;
- 17- OUMAROU HASSANE, membre élu ;

- 18- MAHAMADOU AMINOU AMADOU, membre élu ;
- 19- ADAMOU AMINOU, membre élu ;
- 20- AMADOU SEYNI HAROUNA, membre élu ;
- 21- NOMAOU DAWA, membre élu ;
- 22- MMES SALAMATOU ABDOULAYE, membre élu ;
- 23- RAHILATOU IDI ALOU, membre élu ;
- 24- ZALI ALICHINA GAMGI, membre élu ;
- 25- HANNATOU TANIMOUNE, membre élu ;
- 26- MM DJIBRILA ADAMOU, membre élu ;
- 27- NAZIROU MALAM SAIDOU, membre élu ;
- 28- YAHAYA TOUMANE, membre élu ;
- 29- MMES GORO INSA, membre élu ;
- 30- ZALIYA MAMANE DANGUI, membre élu ;
- 31- MM MOUSSA GANDOU, membre élu ;
- 32- SOUMANA ABARCHI, membre élu ;
- 33- NASSIROU FODI, membre élu ;
- 34- ISSOUFOU HALIDOU, membre élu ;
- 35- DAJI ALOU, membre élu ;
- 36- DJAOUGA MOUSSA, membre élu ;
- 37- ABDOU HASSANE, membre élu
- 38- CHAIBOU MATO, membre élu ;
- 39- CHAIBOU GINGUI, membre élu ;
- 40- ZIBO KIMBA, membre élu ;
- 41- ASSANE MAROU dit KOUBOU, Député National, membre de droit ;
- 42- ALIO NAMATA, Député National, membre de droit ;
- 43- MOUSSA OUSMANE Député National, membre de droit ;
- 44- HADJIA HADIZA NOMA KAKA, Députée Nationale, membre de droit ;
- 45- ASSANE INSA BARO, représentant le Sultan de Dosso, membre de droit ;
- 46- SAMNA MARAFA BOUBACAR, Chef de Canton de Tibiri, membre de droit ;
- 47- BELLO ABDOU BEIDI, représentant le Chef de Canton de Birni N'Gaouré, membre de droit ;
- 48- AMADOU SABO, Chef de Canton de l'Aréwa, membre de droit ;
- 49- MAHAMADOU MAMANE, Chef de Groupement Peulh Doutchi, membre de droit ;
- 50- SEYDOU AMADOU, représentant le Chef de Canton de Sokorbé, membre de droit ;
- 51- SOUMANA GOUDIA, Chef de Canton de Karakara, membre de droit ;
- 52- AMADOU SEYNI, Chef de Canton de Harikanassou, membre de Droit ;

Etaient absents :

- 1- ROUA BATOURE DADE, membre élu ;
- 2- AMINATOU ANZA, Députée Nationale, membre de droit ;
- 3- FATCHIMA DOUBOU DOGO, Députée Nationale, membre de droit ;
- 4- ADIZA SEYNI, Députée Nationale, membre de droit ;
- 5- HAPSATOU DJIBRILLA, Députée Nationale, membre de droit ;
- 6- HASSANE SALEY, Député National, membre de droit ;
- 7- IBRAHIM YACOUBOU, Député National, membre de droit ;
- 8- MAAZOU HAMIDOU DADE, Député National, membre de droit ;
- 9- MAMANE HAROUNA, Député National, membre de droit ;
- 10- OUMAROU HAROUNA, Député National, membre de droit ;
- 11- RAMATOU S.H.SOUMANA HOUSSEINI, Députée Nationale, membre de droit ;
- 12- MOUNKAILA ISSA, Député National, membre de droit ;
- 13- RAKIATOU ALI BEIDI, Députée Nationale, membre de droit ;
- 14- SOUMANA GAOH YACOUBOU, Député National, membre de droit ;
- 15- TANIMOUNE OUMAROU, Député National, membre de droit ;
- 16- ZAKARI GARBA. Député National, membre de droit.

Ainsi, le projet d'ordre du jour soumis aux conseillers, amendé et adopté se présente comme suit :

- 1) Présentation du rapport sur l'état général de la région ;
- 2) Amendement et adoption du règlement intérieur du Conseil Régional ;
- 3) Validation du manuel de procédures administratives, financières et comptables du conseil régional ;
- 4) Mise en place des commissions spécialisées du Conseil Régional ;
- 5) Avantages à accorder aux membres des organes du conseil régional ;
- 6) Validation des microprojets du FONDS Commun Sectoriel de l'Education (FCSE) 2021;
- 7) Présentations du Plan d'Investissement Annuel (P. I. A.) 2021 et de l'exécution à mi-parcours du budget du conseil régional;
- 8) Communications :
 - ✓ Direction Générale du Développement Régional et Local ;
 - ✓ Directeur Général de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales ;
 - ✓ Président du Conseil Régional

I- Présentation du rapport sur l'état général de la région

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales en son article 150, le président du Conseil Régional a l'obligation de rendre compte au Conseil par un rapport sur l'état général de la région. A cet effet, un canevas d'élaboration dudit rapport a été

adopté par arrêté n°00543/MI/SP/D/ACR/DGD/CT du 29 juin 2020. Celui-ci a servi de cadre pour l'élaboration du rapport qui s'articule autour des points suivants :

- 1) Etat général de la région ;
- 2) Activités et fonctionnement des différents organes de la région ;
- 3) Activités et fonctionnement des services régionaux ;
- 4) Etat de la mise en œuvre des actions de développement ;
- 5) Etat des lieux des infrastructures socio-économiques de la région.

C'est pour satisfaire à cette exigence, que ce rapport a été élaboré et livré aux élus de la région.

Sa présentation a été suivie d'un débat au cours duquel des questions d'éclaircissement et / ou des contributions en vue de son amélioration ont été formulées comme :

- La surprise sur la place peu honorable qu'occupent les départements de Gaya et Loga, à propos des structures du Code Rural, alors qu'ils sont parmi les premiers à connaître le démarrage de la mise en place des commissions Foncières Départementales (COFODEP) ;
- Au niveau de l'Education et de la Santé, les indicateurs peuvent être largement dépassés si le Conseil s'y met ;
- Quel est le taux de récupération des crédits octroyés pour la petite irrigation ;
- Comment le Conseil compte réorienter le crédit accordé actuellement aux jeunes producteurs ;
- Le crédit ne doit pas être destiné uniquement à la petite irrigation dans les bas-fonds Il faut aussi penser aux plateaux ;
- Pour améliorer la capacité de production des ruraux, il est nécessaire de subventionner l'acquisition du matériel aratoire mécanique et aussi de mettre en place à temps les semences et les intrants agricoles ;
- Ce rapport peut être amélioré et devenir un document de référence.

Les contributions ont été prise en compte et les questions posées ont eu des réponses appropriées.

De l'avis général, même si le document peut être amélioré, il n'en demeure pas moins vrai qu'il est acceptable.

La séance de la journée a été suspendue à 17 h 40 pour reprendre le lendemain à 9 heures.

Journée du 15 juillet 2021.

Reprise des travaux à 9h 30, avec l'examen des points suivants :

II- Amendement et Adoption du règlement intérieur du Conseil Régional

Le règlement intérieur, établi en application de l'alinéa 2 de l'article 107 de l'Ordonnance n° 2010-54 du 17 septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger, définit les modalités de fonctionnement du Conseil Régional de Dosso et des commissions créées en son sein.

Il précise et complète certaines dispositions du fonctionnement de cet organe délibérant et de ses commissions.

Un projet de règlement intérieur, en quatre-vingt et un (81) articles, a été proposé par l'organe exécutif du Conseil Régional.

Après sa présentation intégrale au cours de laquelle quelques modestes amendements ont été apportés au contenu, les conseillers régionaux l'ont adopté à l'unanimité.

Suspension des travaux à 17 20

Journée du 16 juillet 2021

Reprise des travaux à 9 h

III- Validation du manuel de procédures administratives, financières et comptables du conseil régional ;

Dans le souci d'améliorer sa gouvernance, le Conseil Régional de Dosso a élaboré un manuel de procédures administratives, financières et comptables qu'il a soumis à l'appréciation des conseillers.

Ceux-ci l'ont fortement apprécié et l'ont par conséquent unanimement adopté.

IV- Mise en place des commissions spécialisées du Conseil Régional ;

Il s'agit de mettre en place au sein du conseil régional de Dosso des commissions chargées d'étudier les affaires soumises à délibération.

Après échanges d'idées, il est ressenti la nécessité d'en créer sept. Il s'agit de :

- La commission des affaires financières (CAF) ;
- La commission des affaires sociales et humanitaires (CASH) ;
- La commission du développement rural, des affaires foncières et de l'environnement (CDRAFE) ;
- La commission des affaires économiques (CAE) ;
- La commission des affaires culturelles et sportives (CACs) ;
- La commission des affaires générales, institutionnelles et de coopération (CAGIC) ;
- La commission Paix et Sécurité (CPS)

Fin des travaux de la journée à 17h 30

Journée du 16 juillet 2021

Reprise des assises à 9 h 35

V- Avantages à accorder aux membres des organes du conseil régional

Il s'agit, ici, pour le Conseil, de statuer sur les différents avantages à accorder aux membres du Conseil Régional de Dosso, en application du Décret n°2011 – 168 /PRN /MISPD/AR du 9 juillet 2011, déterminant le régime indemnitaire et les avantages accordés aux membres des organes délibérants et des organes exécutifs des régions et communes.

Suspension des travaux à 17h 40

Journée du 17 juillet 2021

Reprise des travaux à 9h 40

VI- Validation des microprojets du Fonds Commun Sectoriel de l'Education (FCSE) 2021;

Dans le cadre du transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales, le Conseil Régional a décidé de doter les établissements de l'Enseignement Secondaire de salles de classes en matériaux définitifs et d'équiper des salles de classes en tables - bancs avec la dotation financière reçue du Fonds Commun Sectoriel de l'Education (FCSE) 2021.

Ces fonds serviront au Conseil Régional d'améliorer les conditions d'études des élèves du cycle secondaire de la région en équipant les classes déjà existantes de deux mille quatre cent vingt – deux (2422) tables-bancs et en construisant cinquante-quatre (54) nouvelles salles de classe équipées.

VII- Présentations de l'exécution à mi-parcours du budget du conseil régional;

La présentation de l'exécution à mi-parcours du budget du Conseil Régional de Dosso fait ressortir une situation caractérisée par une très faible mobilisation des ressources, ce qui entraîne une très faible exécution des dépenses

VIII- Communications :

Des communications ont été faites à la plénière du conseil. Elles émanent de :

✓ Direction Générale du Développement Régional et Local ;

Les Conseillers Régionaux , en session, ont reçu une mission des ministères du Plan et du Développement Communautaire qui les a entretenus sur le cadre méthodologique de la replanification des Plans de Développement Régional

✓ Directeur Général de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales ;

Les conseillers ont profité de la présence à Dosso du Directeur Général de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales, pour lui demander de les entretenir sur leur rôle et responsabilité ; ce qu'il a volontairement accepté de faire.

C'est ainsi qu'il leur a développé tout ce qui est retracé dans le Code Général des Collectivités Territoriales et qui les concerne.

✓ Président du Conseil Régional

A l'issue de la passation de service entre les présidents sortant et entrant du Conseil Régional, le nouveau responsable a jugé utile d'informer les conseillers de la situation dont il a hérité, dont l'essentiel se résume à :

- Situation alarmante des villas des collectivités ;
- Situation très mauvaise du parc-auto ;
- Situation financière critique : compte débiteur de quarante-trois millions six cent quarante-trois mille cent soixante-neuf (43 643 169) francs CFA.

Après épuisement de l'ordre du jour, le Président a salué l'esprit qui a prévalu tout au long des assises, notamment l'assiduité et la ponctualité des conseillers.

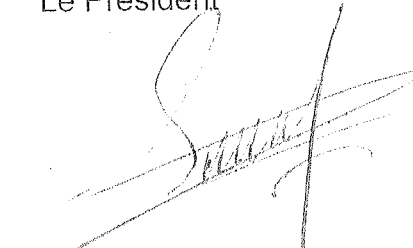
Il a également sollicité des excuses pour toute imperfection constatée dans l'organisation de cette session et a levé la séance à 12 h 30 en souhaitant un bon retour dans leurs respectifs aux conseillers..

Le Rapporteur



ABARCHI BOUBE

Le Président



MAMANE TOURBA